

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE MARDI 6 SEPTEMBRE 2016 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, madame la conseillère, Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

Est également présente : Madame Caroline Rioux, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2016-09-275

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

- 1. Adoption de l’ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**
 - 2.1 Séance ordinaire du 1^{er} août 2016;
- 3. Pétitions**
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Contribution financière de 7 702 \$ – Aide à l’amélioration du réseau routier municipal – Amélioration de la rue Missisquoi, des chemins de la Traverse, des Diligences et du Théâtre (dossier 00024099-1 – 45093 (05) – 2016-06-15-24);
 - 4.2 Contribution financière de 14 999\$ - Aide à l’amélioration du réseau routier municipal – Amélioration de la rue Missisquoi, des chemins de la Traverse, des Diligences et du Théâtre (dossier 00024324-1 – 45093 (05) – 2016-06-13-22);
 - 4.3 Entrée en vigueur du règlement 14-16 autorisant la rémunération et le remboursement de la Société québécoise des infrastructures pour la réalisation des travaux d’implantation du poste de la Sûreté du Québec;
 - 4.4 Entrée en vigueur du règlement 15-16 relatif à l’exercice du droit de retrait concernant l’octroi par la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog d’aides financières à la Corporation Ski & Golf Mont-Orford;
 - 4.5 Entrée en vigueur du règlement 16-16 déléguant au Comité administratif le pouvoir d’accorder toute aide financière selon les mesures de développement local et régional déterminées par la MRC;
 - 4.6 Résolution 98-07-2016 de la municipalité de Bonsecours sur la demande de partage concernant les gravières-sablières;

5. Administration générale

- 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
- 5.2 Renonciation à l'exercice du droit de retrait concernant l'aide accordée à la Corporation Ski & Golf Mont-Orford;
- 5.3 Signature d'un bail pour la location d'un local situé au 14 rue Lapointe à Eastman;
- 5.4 Soutien à la Rencontre des Aînés organisée par le Club de l'Âge d'Or;

6. Administration financière

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 août 2016;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 août 2016;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois d'août 2016;
- 6.4 Acceptation du décompte progressif n°3 – Réfection du bureau d'accueil touristique;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

- 7.1 Rapport verbal de la représentante du comité intermunicipal en loisirs de la rencontre du 17 août 2016;
- 7.2 Embauche de 2 surveillants d'activités pour les activités de badminton;
- 7.3 Mandat pour les activités de loisirs;
- 7.4 Remboursement des frais de la surtaxe de Magog;

8. Sécurité publique

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Rapport verbal du représentant du comité de sécurité publique de la réunion du 20 août 2016;
- 8.3 Embauche d'un nouveau pompier;
- 8.4 Formation « Opérateur d'autopompe »;
- 8.5 Formation « Introduction à la sécurité civile »;
- 8.6 Acquisition d'un ordinateur pour le service de Premiers répondants;

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 17 août 2016;
- 9.2 Résolution confirmant la fin des travaux sur les chemins de la Traverse et des Diligences et les rues de Normandie, des Pins et Missisquoi en regard de la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier;
- 9.3 Renouvellement de l'entente avec St-Étienne-de-Bolton concernant les chemins Quatre-Goyette, Lecours et rang du Rocher;
- 9.4 Mandat pour le lignage de rues;
- 9.5 Mandat pour le débroussaillage;
- 9.6 Creusage des fossés chemin de l'Hirondelle;
- 9.7 Relocalisation d'une boîte postale par Postes Canada;
- 9.8 Travaux rue de Normandie;
- 9.9 Travaux chemin Khartoum;

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de mai 2016;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de mai 2016;
- 10.3 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 18 août 2016;
- 10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois d'août 2016;
- 10.5 Engagement à participer à la Régie Inter municipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM ci-après) pour le traitement des déchets organiques;

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 12 juillet 2016;

12. Demandes de dérogation mineure

Aucune

13. Demandes d'approbation au règlement PIIA

- 13.1 Ajout d'une fenêtre en façade de la résidence sise au 134, chemin du lac d'Argent. Lot 2239837.
- 13.2 Demande pour l'ajout d'un toit et d'un cabanon sur la galerie existante de la propriété située au 65 rue Martin, lot 4380266.
- 13.3 Demande pour la construction d'un solarium quatre saisons situé au 20, chemin de la Ferme. Lot 2239063.
- 13.4 Demande pour la construction d'un solarium trois saisons à la propriété sise au 181, rue du Pré. Lot 4380593.
- 13.5 Demande pour la transformation d'une remise à la propriété sise au 82, rue Desève. (référence DM 12.2)
- 13.6 Demande pour un agrandissement de la résidence située au 108 chemin Monbel, lot 2238117.
- 13.7 Demande pour l'ajout d'une remise à la propriété sise au 86, rue de la Sucrierie. (référence DM 12.1)
- 13.8 Demande pour un agrandissement de la résidence (spa couvert) ainsi qu'un garage détaché située au 157 George-Bonnallie, lot 2237409.

14. Rapport sur l'émission des permis

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois d'août 2016;

15. Avis de motion

- 15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-15 amendant le règlement de zonage;
- 15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-17 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);
- 15.3 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-18 amendant le règlement de permis et certificats;

16. Règlements

- 16.1 Adoption du règlement 2016-13 modifiant le règlement 2012-17 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
- 16.2 Adoption du règlement 2016-14 modifiant le règlement 2014-02 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
- 16.3 Adoption du premier projet de règlement 2016-15 amendant le règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation;
- 16.4 Adoption du projet de règlement 2016-16 amendant le règlement de construction et fixant la date de l'assemblée de consultation;
- 16.5 Adoption du projet de règlement 2016-17 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) et fixant la date de l'assemblée de consultation;

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 1^{er} août 2016;

RÉSOLUTION 2016-09-276

Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette

appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} août 2016, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

4. CORRESPONDANCES

4.1 Contribution financière de 7 702 \$ – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Amélioration de la rue Missisquoi, des chemins de la Traverse, des Diligences et du Théâtre (dossier 00024099-1 – 45093 (05) – 2016-06-15-24);

Le conseil prend acte.

4.2 Contribution financière de 14 999\$ - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Amélioration de la rue Missisquoi, des chemins de la Traverse, des Diligences et du Théâtre (dossier 00024324-1 – 45093 (05) – 2016-06-13-22);

Le conseil prend acte.

4.3 Entrée en vigueur du règlement 14-16 autorisant la rémunération et le remboursement de la Société québécoise des infrastructures pour la réalisation des travaux d'implantation du poste de la Sûreté du Québec;

Le conseil prend acte.

4.4 Entrée en vigueur du règlement 15-16 relatif à l'exercice du droit de retrait concernant l'octroi par la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog d'aides financières à la Corporation Ski & Golf Mont-Orford;

Le conseil prend acte.

4.5 Entrée en vigueur du règlement 16-16 déléguant au Comité administratif le pouvoir d'accorder toute aide financière selon les mesures de développement local et régional déterminées par la MRC;

Le conseil prend acte.

4.6 Résolution 98-07-2016 de la municipalité de Bonsecours sur la demande de partage concernant les gravières-sablières;

Le conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;

M. Yvon Laramée, représentant de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion notamment concernant le Sommet économique de la MRC du 13 octobre 2016, le projet

écologique de développement en grappes, appel d'offres pour la firme d'évaluateurs, félicitations pour *Les Correspondances sortent d'Eastman*, appui à l'Abbaye St-Benoit pour la demande de subvention pour la réfection de l'Abbaye, plan d'action de mise en valeur du vélo, financement de la Corporation ski-golf Orford, adoption du schéma de couverture de risques.

5.2 Renonciation à l'exercice du droit de retrait concernant l'aide accordée à la Corporation Ski & Golf Mont-Orford;

RÉSOLUTION 2016-09-277

ATTENDU QUE dans le respect des compétences que lui attribuent les articles 91, 101 et 102 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC entend accorder une aide financière à la Corporation Ski & Golf Mont-Orford sous forme d'une subvention versée sur une période de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE la MRC entend aussi accorder une aide financière en se portant caution de la Corporation Ski & Golf Mont-Orford;

ATTENDU QUE la MRC a adopté le Règlement relatif à l'exercice du droit de retrait concernant l'octroi par la *Municipalité régionale de comté de Memphrémagog* d'aides financières à la Corporation Ski & Golf Mont-Orford ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut se retirer des délibérations portant sur l'exercice de certaines fonctions de la MRC en exerçant son droit de retrait;

ATTENDU la résolution de la municipalité d'Eastman 2016-06-199 adoptée lors de l'assemblée du conseil du 6 juin 2016 autorisant un soutien financier de 12 246 \$ par année pour les cinq prochaines années;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse et fait partie de la présente résolution;

QUE la municipalité d'Eastman renonce à l'exercice de son droit de retrait à l'égard de l'aide financière 2016-2020 concernant l'aide accordée à la Corporation Ski & Golf Mont-Orford;

QUE la municipalité réitère qu'en contrepartie de sa contribution, la municipalité d'Eastman désire obtenir gratuitement, au bénéfice de ses citoyens, quatre (4) droits d'accès quotidiens pour le ski et deux (2) droits corporatifs pour le golf de la station touristique du Mont-Orford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Signature d'un bail pour la location d'un local situé au 14 rue Lapointe à Eastman;

RÉSOLUTION 2016-09-278

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire de l'immeuble situé au 12-14 rue Lapointe à Eastman;

ATTENDU QUE Madame Danielle Routhier désire louer un local de cet immeuble pour la période du 13 février 2017 au 12 mai 2017 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer un bail pour en établir les termes ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du bail et s'en déclarent satisfaits ;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil autorise le Maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer le bail tel que présenté pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Soutien à la Rencontre des Aînés organisée par le Club de l'Âge d'Or;

RÉSOLUTION 2016-09-279

ATTENDU QUE le Club de l'Âge d'Or désire inviter les aînés de la municipalité à un dîner, le 29 septembre 2016, dans le cadre de la Semaine des Aînés;

ATTENDU QUE la municipalité désire soutenir pareille activité;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil octroie une aide financière de 100 \$ au Club de l'Âge d'Or pour l'organisation de cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 août 2016;

RÉSOLUTION 2016-09-280

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 août 2016 au montant de 292 941,06 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 août 2016;

RÉSOLUTION 2016-09-281

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 1^{er} août 2016 et ce, pour un montant de 45 146,22 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois d'août 2016;

RÉSOLUTION 2016-09-282

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 1^{er} août 2016, et ce, pour un montant de 67 882,23 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Acceptation du décompte progressif n°3 – Réfection du bureau d'accueil touristique;

RÉSOLUTION 2016-09-283

ATTENDU la recommandation de paiement d'ADSP Architecture + design datée du 18 août 2016 en regard du décompte progressif n°3 – Réfection du bureau d'accueil touristique;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil accepte le décompte progressif n°3 – Réfection du bureau d'accueil touristique, au montant de 26 645,22\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Rapport verbal de la représentante du comité intermunicipal en loisirs de la rencontre du 17 août 2016;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et représentante du comité intermunicipal en loisirs fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 17 août 2016.

7.2 Embauche de deux surveillants pour les activités de badminton;

RÉSOLUTION 2016-09-284

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman est le gestionnaire des activités du comité intermunicipal de loisirs;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil autorise l'embauche de M. Antoine Dugas et de M. Samuel Dugas comme employés temporaires, à temps partiel, au poste de surveillant des activités de badminton dans le cadre des activités du comité intermunicipal de loisirs au taux du salaire minimum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Mandat pour les activités de loisirs;

RÉSOLUTION 2016-09-285

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman est le gestionnaire des activités du comité intermunicipal de loisirs;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer les mandats aux professeurs des activités;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil donne à :

Mme Nicole Dumont, le mandat d'animation du cours de yoga du lundi, pour une durée de douze (12) semaines, au coût de 1 380 \$;

Mme Nicole Dumont, le mandat d'animation du cours de yoga du samedi, pour une durée de douze (12) semaines, au coût de 1 380 \$;

M. Marc-Antoine Boudreau, le mandat d'animation du cours d'arts martiaux mixtes pour enfants, pour une durée de dix (10) semaines, au coût de 470 \$;

Mme Géréarda Garcia, le mandat d'animation du cours d'espagnol, pour une durée de douze (12) semaines, au coût de 3 240 \$ pour les deux niveaux (débutant et avancé);

Mme Mélanie Gusella, le mandat d'animation du cours de cirque, pour une durée de dix (10) semaines, au coût de 600 \$;

Mme Marysole Gagnière, le mandat d'animation du cours de danse contemporaine, pour une durée de douze (12) semaines, au coût de 840 \$;

QUE ces mandats soient confiés conditionnellement à un nombre minimal d'inscriptions pour couvrir les frais d'honoraires;

QUE les paiements soient autorisés sur présentation de facture, en deux (2) versements de 50 % au début de la session et 50 % à la fin de la session;

QUE ces personnes, étant des personnes physiques qui exercent dans le cadre d'une activité municipale, soient incluses à titre d'assurées dans la police d'assurance de dommages de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Remboursement des frais de la surtaxe de Magog;

RÉSOLUTION 2016-09-286

ATTENDU la résolution 2015-02-63;

ATTENDU la validation de deux demandes par la coordonnatrice aux loisirs et sa recommandation favorable;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil autorise le remboursement de deux inscriptions à l'activité nage synchronisée (234 \$) offerte par la Ville de Magog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le conseil prend acte.

8.2 Rapport verbal du représentant du comité de sécurité publique de la réunion du 20 août 2016;

M. Maurice Séguin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 20 août 2016.

8.3 Embauche d'un nouveau pompier;

RÉSOLUTION 2016-09-287

ATTENDU la recommandation écrite du directeur du service de sécurité incendie datée du 16 août 2016;

Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard

QUE M. Samuel Landry soit engagé à titre de pompiers temps partiel à compter du 6 septembre 2016;

QUE ce pompier temps partiel soit engagé selon les conditions suivantes :

- Avoir complété et réussi une période de probation de six (6) mois;
- Faire l'objet d'une recommandation favorable de la part du service de sécurité incendie à cet égard;
- Obtenir la formation exigée par le « Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal » dans les délais prévus;

QUE les conditions de travail applicables sont celles fixées annuellement par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Formation « Opérateur d'autopompe »;

RÉSOLUTION 2016-09-288

Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin

QUE le conseil autorise la participation des trois pompiers suivants : Pierre Desmarais, David Lefebvre et Réjean Bouthillier, à la formation « Opérateur d'autopompe », au montant de 3 405 \$ plus les taxes applicables, dispensée par *Accès compétences CSRS* et offerte en septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Formation « Introduction à la sécurité civile »

RÉSOLUTION 2016-09-289

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil autorise la participation de Daniel Lefebvre et James Bouthillier à la formation « Introduction à la sécurité civile » au coût total de 300 \$ plus les taxes applicables, offerte à Sherbrooke le 15 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Acquisition d'un ordinateur pour le service de Premiers répondants

RÉSOLUTION 2016-09-290

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil autorise l'acquisition d'un ordinateur portable pour le service de Premiers répondants pour un montant maximum de 1 000 \$ plus les taxes applicables, acquisition qui devra faite seulement une fois le protocole d'entente reçu dûment signé par toutes les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport verbal du représentant du comité des travaux publics de la rencontre du 17 août 2016;

M. Jean-Maurice Fortin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 17 août 2016.

9.2 Résolution confirmant la fin des travaux sur les chemins de la Traverse, des Diligences, du Théâtre et la rue Missisquoi en regard de la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier;

RÉSOLUTION 2016-09-291

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une subvention de 22 701 \$ pour des travaux sur les chemins de la Traverse, des Diligences, du Théâtre et la rue Missisquoi, dont 14 999 \$ pour l'exercice financier 2016-2017 et 7 702 \$ échelonné sur trois (3) années budgétaires 2016-2017 à 2018-2019 inclusivement;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins de la Traverse, des Diligences, du Théâtre et la rue Missisquoi, pour un montant subventionné de 22 701\$, échelonné sur trois (3) années conformément aux

exigences du *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Renouvellement de l'entente avec St-Étienne-de-Bolton concernant les chemins Quatre-Goyette, Lecours et rang du Rocher;

RÉSOLUTION 2016-09-292

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil renouvelle l'entente avec St-Étienne-de-Bolton concernant l'entretien des chemins des Quatre-Goyette, Lecours et le rang du Rocher;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Mandat pour le lignage de rues;

RÉSOLUTION 2016-09-293

ATTENDU QUE deux soumissions ont été acheminées au chef d'équipe des travaux publics;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Maurice Séguin**

QUE le conseil mandate la firme *Marquage traçage Québec*, le plus bas soumissionnaire, à effectuer le marquage des rues de la municipalité selon les directives du chef d'équipe des travaux publics pour un montant de 5 063,49 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Mandat pour débroussaillage;

RÉSOLUTION 2016-09-294

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Michel Fréchette**

QUE le conseil mandate *Les Entreprises Philippe Berthelette* pour effectuer le débroussaillage annuel selon les directives du chef d'équipe des travaux publics pour un montant maximal de 6 000,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Creusage des fossés chemin de l'Hirondelle;

RÉSOLUTION 2016-09-295

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE la municipalité autorise le creusage des fossés sur le chemin de l'Hirondelle avec remplacement des ponceaux des entrées pour un montant maximal de 17 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE la municipalité réclame le remboursement, par les propriétaires concernés, du coût du ponceau tel que cela est requis dans ce genre de travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Relocalisation d'une boîte postale par Postes Canada;

RÉSOLUTION 2016-09-296

ATTENDU la demande de Postes Canada de revoir la localisation d'une boîte postale sur le territoire de la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil approuve la relocalisation de la boîte postale située à l'Auberge du Savoir pour la localiser sur la rue de la Héronnière tel qu'indiqué par le chef d'équipe des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Travaux rue de Normandie;

RÉSOLUTION 2016-09-297

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE la municipalité autorise des travaux remplacement de ponceaux et de décohesionnement de l'asphalte sur la rue de Normandie pour un montant maximal de 120 000 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 Travaux chemin Khartoum;

RÉSOLUTION 2016-09-298

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE la municipalité autorise des travaux sur le chemin Khartoum pour un montant maximal de 90 000 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour les mois de mai 2016;

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de mai 2016;

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.3 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 18 août 2016;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et présidente du comité consultatif en environnement fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 18 août 2016.

10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois d'août 2016;

Le conseil prend acte.

10.5 Engagement à participer à la Régie Inter municipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM ci-après) pour le traitement des déchets organiques;

RÉSOLUTION 2016-09-299

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RIEDSBM est constitué de quatre villes membres (Ville de Bedford, Ville de Cowansville, Ville de Dunham et Ville de Farnham) qui éliminent les déchets municipaux en provenance de leur territoire respectif et gérés par les municipalités au site d'enfouissement de la Régie;

ATTENDU QUE la RIEDSBM construira, pour 2017, une nouvelle installation de compostage en andains retournés à aire ouverte pour le traitement des matières organiques résiduelles (incluant les boues municipales et de fosses septiques) du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions (ICI) (le Projet, ci-après);

ATTENDU QUE l'installation de compostage projetée aura une capacité de traitement suffisante pour desservir un besoin estimé à 13 600 tonnes par an d'ici 2035, selon l'étude de faisabilité réalisée par SOLINOV en 2016 pour le compte de la Régie;

ATTENDU QUE le Projet est conforme aux orientations des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) des MRC visées par le projet de compostage;

ATTENDU QUE la Régie a soumis son Projet au Programme de traitement des matières organiques par bio méthanisation et par compostage (PTMOBC) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et que l'engagement des municipalités partenaires, à respecter les critères d'admissibilité du Projet, est requis pour obtenir la subvention et que des conditions s'appliquent au versement de l'aide;

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman a déjà en place depuis janvier 2013 une collecte sélective des matières organiques sur son territoire (la "troisième voie"), mais qu'elle achemine ces matières vers une régie à Coaticook;

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman achemine déjà sa collecte de déchets ultimes à la RIEDSBM depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE la distance pour le transport vers la RIEDSBM, à Cowansville, est moindre que celui pour aller à Coaticook, ce qui réduira les coûts pour la municipalité d'Eastman;

ATTENDU QUE les coûts comparables de traitement des matières organiques entre la RIEDSBM et la régie de Coaticook sont à peu près équivalents;

ATTENDU TOUTEFOIS QUE les impondérables inhérents aux prévisions d'un projet future, quelques soient les études faites et la prudence exercée dans ceci, peuvent faire en sorte que les coûts de traitement par tonne soient beaucoup plus élevés que ceux prévus, et que le Projet n'échappe pas à cet impondérable;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité d'Eastman s'engage à:

- acheminer les matières organiques résiduelles séparées à la source, issues des collectes municipales, à la future installation de compostage de la Régie à Cowansville et ce, à compter au plus tard du 1er juin 2018. Cette date pourra toutefois être révisée lors de la signature de l'entente dans le cas où la municipalité d'Eastman serait en mesure de faire la démonstration auprès de la RIEDSBM que le respect de cette date lui cause un préjudice sérieux, notamment par une hausse significative et importante du coût de traitement par tonne;
- mettre en place des mécanismes visant à assurer l'acheminement des autres matières organiques résiduelles de provenance municipale (ex: d'écocentres, de points de dépôt ou de travaux publics) à la future installation de compostage de la RIEDSBM à compter au plus tard du 1er juin 2018;
- conclure une entente avec la RIEDSBM d'ici l'ouverture du centre de compostage à l'automne 2017, afin de convenir de façon plus détaillée des termes de sa participation au projet de compostage (tarification, matières à acheminer, date de début, etc.) ainsi que des conditions de réception des matières organiques, des boues municipales et septiques déshydratées au site de compostage et du retour du compost produit;

LE TOUT pour une durée de l'entente de cinq années à partir de la date de signature, cette entente se renouvelant automatiquement pour une période de cinq années à moins que l'une ou l'autre des parties ne signifie son intention de ne pas renouveler l'entente, au moyen d'un avis devant être donné par courrier recommandé au moins 12 mois avant l'expiration de l'entente ou de tout renouvellement de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 12 juillet 2016;

Le Conseil prend acte.

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

13.1 Ajout d'une fenêtre en façade de la résidence sise au 134, chemin du lac d'Argent. Lot 2239837;

13.2 Demande pour l'ajout d'un toit et d'un cabanon sur la galerie existante de la propriété située au 65 rue Martin, lot 4380266;

13.3 Demande pour la construction d'un solarium quatre saisons situé au 20, chemin de la Ferme. Lot 2239063;

13.4 Demande pour la construction d'un solarium trois saisons à la propriété sise au 181, rue du Pré. Lot 4380593;

RÉSOLUTION 2016-09-300

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 9 août 2016 (rés. 2016-47);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.6 Demande pour un agrandissement de la résidence située au 108 chemin Monbel, lot 2238117;

RÉSOLUTION 2016-09-301

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 9 août 2016 (rés. 2016-47);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA;

ET QU'un avis d'infraction soit ponctuellement transmis aux demandeurs en raison du fait que les travaux ont été amorcés sans permis préalable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.8 Demande pour un agrandissement de la résidence (spa couvert) ainsi qu'un garage détaché située au 157 George-Bonnallie, lot 2237409;

RÉSOLUTION 2016-09-302

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 9 août 2016 (rés. 2016-47);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE l'aménagement du fossé et du ponceau soient exécutés par la municipalité et que les frais soient à la charge du demandeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois d'août 2016;

Le Conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-15 amendant le règlement de zonage;

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2016-15 amendant le règlement de zonage;

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'ajouter une disposition restreignant la construction dans les zones A -2, AF-6, Ca-1, Ca-2, Ca-3, Ca-4, Ca-5, Ca-6, Cb-1, Cb-3, Cb-4, Cb-5, Cb-7, Cb-9, P-1, I-1, R-1, R-4, R-5, R-8, R-9, R-10, R-12, R-13, RUR-2, RUR-4, RUR-5, RUR-6, RUR-7, RUR-8, RUR-13, RUR-14, V-1, V-2, V-3, V-4, V-5, V-6, V-7, V-10, V-11, V-14 V-15, V-21, V-22 et V-24 ;
- D'autoriser l'usage de services personnels / non-médicaux à l'intérieur de la zone Cb-4;
- D'autoriser les usages de culture du sol et de kiosque de vente de produits de la ferme à l'intérieur de la zone V-15;
- De modifier la disposition restreignant la construction dans les zones récréo-touristiques « RT »;
- D'ajouter les zones A -2, AF-6, Ca-1, Ca-2, Ca-3, Ca-4, Ca-5, Ca-6, Cb-1, Cb-3, Cb-4, Cb-5, Cb-7, Cb-9, P-1, I-1, R-1, R-4, R-5, R-8, R-9, R-10, R-12, R-13, RUR-2, RUR-4, RUR-5, RUR-6, RUR-7, RUR-8, RUR-13, RUR-14, V-1, V-2, V-3, V-4, V-5, V-6, V-7, V-10, V-11, V-14 V-15, V-21, V-22 et V-24 où des normes l'abattage aux fins de construction sont requises;
- D'ajouter des dispositions relatives à la plantation d'espèces adaptés les zones A-2, AF-6, Ca-1, Ca-2, Ca-3, Ca-4, Ca-5, Ca-6, Cb-1, Cb-3, Cb-4, Cb-5, Cb-7, Cb-9,P-1, I-1, R-1, R-4, R-5, R-8, R-9, R-10, R-12, R-13, RUR-2, RUR-4, RUR-5, RUR-6, RUR-7, RUR-8, RUR-13, RUR-14, RT-

1, RT-2, RT-3, RT-4, V-1, V-2, V-3, V-4, V-5, V-6, V-7, V-10, V-11, V-14 V-15, V-21, V-22 et V-24;

- D'ajouter des dispositions relatives aux bâtiments accessoires pour les zones RT-1, RT-2, RT-3, RT-4, RUR-6, RUR-7, RUR-8, V-11, V-14 et V-15;
- D'encadrer l'aménagement de certains usages et constructions permis dans les cours;
- D'ajouter une disposition relative à la construction d'un bâtiment accessoire et d'une allée d'accès dans une pente;
- D'ajouter des dispositions relatives aux appareils produisant de la lumière;
- De modifier la disposition régissant la superficie maximale d'un gîte en forêt.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-17 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A);

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2016-17 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A);

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de P.I.I.A afin :

- D'ajouter des dispositions concernant les zones récréo-touristique « RT » afin d'ajouter des critères d'évaluation ainsi que d'assujettir les zones montagneuses « RUR-6, RUR-7, RUR-8, V-11, V-14 et V-15 » à ces mêmes critères;
- D'ajouter des dispositions concernant les zones du corridor visuel d'intérêt supérieur « AF-6, AF-8, P-7, I-1, RUR-2, RUR-4, RUR-13, V-1, V-2, V-3, V-4, V-5, V-6, V-7, V-10, V-12, V-22 et V-24 ».

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

15.3 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-18 amendant le règlement de permis et certificats;

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2016-18 amendant le règlement de permis et certificats 2013-07;

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats afin :

- De modifier la disposition relative à l'exigence de fournir un certificat de localisation une fois la fondation d'un nouveau, d'un déplacement ou d'un agrandissement d'un bâtiment principal réalisé.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

16. RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du règlement 2016-13 modifiant le règlement 2012-17 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

RÉSOLUTION 2016-09-303

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le règlement 2016-13 modifiant le règlement 2012-17 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Adoption du règlement 2016-14 modifiant le règlement 2014-02 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

RÉSOLUTION 2016-09-304

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le règlement 2016-14 modifiant le règlement 2014-02 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.3 Adoption du premier projet de règlement 2016-15 amendant le règlement de zonage;

RÉSOLUTION 2016-09-305

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 2016-15 amendant le règlement de zonage 2012-08;

Le présent projet aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'ajouter une disposition restreignant la construction dans les zones A -2, AF-6, Ca-1, Ca-2, Ca-3, Ca-4, Ca-5, Ca-6, Cb-1, Cb-3, Cb-4, Cb-5, Cb-7, Cb-9, P-1, I-1, R-1, R-4, R-5, R-8, R-9, R-10, R-12, R-13, RUR-2, RUR-4, RUR-5, RUR-6, RUR-7, RUR-8, RUR-13, RUR-14, V-1, V-2, V-3, V-4, V-5, V-6, V-7, V-10, V-11, V-14 V-15, V-21, V-22 et V-24 ;
- D'autoriser l'usage de services personnels / non-médicaux à l'intérieur de la zone Cb-4;
- D'autoriser les usages de culture du sol et de kiosque de vente de produits de la ferme à l'intérieur de la zone V-15;
- De modifier la disposition restreignant la construction dans les zones récréo-touristiques « RT »;
- D'ajouter les zones A -2, AF-6, Ca-1, Ca-2, Ca-3, Ca-4, Ca-5, Ca-6, Cb-1, Cb-3, Cb-4, Cb-5, Cb-7, Cb-9, P-1, I-1, R-1, R-4, R-5, R-8, R-9, R-10, R-12, R-13, RUR-2, RUR-4, RUR-5, RUR-6, RUR-7, RUR-8, RUR-13, RUR-14, V-1, V-2, V-3, V-4, V-5, V-6, V-7, V-10, V-11, V-14 V-15, V-21, V-22 et V-24 où des normes l'abattage aux fins de construction sont requises;
- D'ajouter des dispositions relatives à la plantation d'espèces adaptés les zones A-2, AF-6, Ca-1, Ca-2, Ca-3, Ca-4, Ca-5, Ca-6, Cb-1, Cb-3, Cb-4,

Cb-5, Cb-7, Cb-9,P-1, I-1, R-1, R-4, R-5, R-8, R-9, R-10, R-12, R-13, RUR-2, RUR-4, RUR-5, RUR-6, RUR-7, RUR-8, RUR-13, RUR-14, RT-1, RT-2, RT-3, RT-4, V-1, V-2, V-3, V-4, V-5, V-6, V-7, V-10, V-11, V-14 V-15, V-21, V-22 et V-24;

- D'ajouter des dispositions relatives aux bâtiments accessoires pour les zones RT-1, RT-2, RT-3, RT-4, RUR-6, RUR-7, RUR-8, V-11, V-14 et V-15;
- D'encadrer l'aménagement de certains usages et constructions permis dans les cours;
- D'ajouter une disposition relative à la construction d'un bâtiment accessoire et d'une allée d'accès dans une pente;
- D'ajouter des dispositions relatives aux appareils produisant de la lumière;
- De modifier la disposition régissant la superficie maximale d'un gîte en forêt.

Copie de projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 3 octobre 2016 à 18h00 à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4 Adoption du projet de règlement 2016-16 amendant le règlement de construction;

RÉSOLUTION 2016-09-306

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet du règlement de construction n° 2016-16;

Le présent projet de règlement n° 2016-16 aura pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- D'ajouter des dispositions relatives à la fenestration et au traitement architectural d'un bâtiment principal.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 3 octobre 2016, à 18h00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.5 Adoption du projet de règlement 2016-17 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

RÉSOLUTION 2016-09-307

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 2016-17;

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de P.I.I.A. afin :

- D'ajouter des dispositions concernant les zones récréo-touristique « RT » afin d'ajouter des critères d'évaluation ainsi que d'assujettir les zones montagneuses « RUR-6, RUR-7, RUR-8, V-11, V-14 et V-15 » à ces mêmes critères;
- D'ajouter des dispositions concernant les zones du corridor visuel d'intérêt supérieur « AF-6, AF-8, P-7, I-1, RUR-2, RUR-4, RUR-13, V-1, V-2, V-3, V-4, V-5, V-6, V-7, V-10, V-12, V-22 et V-24 ».

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 3 octobre 2016, à 18 h 00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTION

M. Antoine LeCalvé, du 26 chemin de Petite-Rivière, demande des informations concernant le niveau d'eau du lac d'Argent et demande que le niveau soit relevé.

M. Pierre Poissant, du 14 chemin de Petite-Rivière, exprime le même commentaire concernant le niveau d'eau.

M. Claude Tourville revient sur la possibilité d'installer une trappe à sédiment au bas du chemin du Théâtre (bordure en asphalte le long du lac d'Argent accentue la vitesse de l'eau vers le lac)

M. Antoine Giguère exprime ses doléances concernant le bruit des motos sur la route 112.

M. Serge Careau demande des précisions sur les règlements. Il demande d'avoir une collecte additionnelle d'ordures.

M. Claude Désautels demande des informations concernant la firme d'évaluation de la MRC. Il demande des informations concernant le financement à la Corporation ski et golf Mont-Orford. Il demande si la municipalité sensibilisera les citoyens sur la lumière éblouissante. Il partage les inquiétudes des gens du lac d'Argent sur la prolifération des colonies d'herbage dans les lacs.

M. Pierre Boutin questionne l'achat de l'ordinateur des Premiers répondants. Il précise que le problème du ruisseau George-Bonnallie est un problème municipal et non celui de l'ARPELA.

Mme Jocelyne Fortin demande quels groupes résidentiels se trouve le 44 chemin d'Orford-sur-le-lac. Grille des usages – zone V-10.

Mme Noémie Perreault émet des commentaires concernant les problèmes de sédimentation et de prolifération des algues dans les lacs (CREE). Elle émet aussi des commentaires sur le bruit et la limite de vitesse. Elle propose un incitatif pour la bonne collecte et un meilleur tri.

M. Yves Racicot fait des commentaires sur le bruit.

M. Jacques Morissette indique que les propriétaires de pontons devraient allonger leur quai au lieu de monter le niveau d'eau. Il demande des précisions sur les développements écologiques.

M. Antoine LeCalvé est d'accord sur le bruit excessif et la vitesse excessive dans la municipalité.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2016-09-308

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les conseillers, la séance du conseil est levée à 21h07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Caroline Rioux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Yvon Laramée,
Maire**

**Caroline Rioux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**